

TÉMOIGNAGES DE LIBERTÉ AU MARIAGE

[CHARLES AUVRAY dit L'AMOUR]

Charles Auvray dt L'amour soldat du regt de berry Compagnie de mr Coespel agé de 22 ans depuis 6 au regt natif de vire, perruquier de profession, a obtenu permission de faire publier ses bans sur le certificat du dt. Sr Coespel qui a assuré connoître Le dit auvray et scavoir qu'il n'étoit point marié et a signé avec nous Le 22e Xbre 1760.

Admis

Coüespel
Briand
Chne Vic. Gl.

[FRANÇOIS BON dit DIVERTISSANT]

François Bon dt Divertissant soldat de regt Berry agé de 21 an depuis 6 ans au service du roy natif de niort en poitou paroisse St andré produit pour temoin de sa liberté Jacques denis qu'il connoit de tout tems.

Le 23e Xbre 1760 est comparu devant nous Jacques denis garçon tailleur soldat de berry Cpns de pannelau et milledieu agé de 29 ans depuis trois à 4 ans en Canada natif de niort en poitou psse St André Lequel après nous avoir promis de nous dire La verité nous a assuré que françois bon n'étoit point marié en france et ce pour le connoître dès l'enfance connoître ses pere et mere et toute sa famille et Lecture faite a déclaré Le tout veritable et ne scavoir signer

Admis

Briand
Chne Vic. Gl

Mr Couespel m'a également assuré qu'il croyoit Le dit Bon garçon, qu'il Le connoissoit depuis qu'il étoit au regt. mais qu'il ne jureroit pourtant pas qu'il ne fut point marié. Auvray dont est parlé de l'autre part m'a assuré connoître Le dit bon depuis 6 ans avoir vû des Lettres du pere du dit bon et etre très certain qu'il n'étoit point marié; sur lesquels temoignages j'ay délivré au dit bon La permission de faire publier ses bans ce dit jour 23 Xbre 1760

Briand
Chne Vic. Gl.

[FRANÇOIS MORAN dit MORAN]

François Moran dt moran natif de thionville agé de 20 ans depuis 6 en Canada menuisier de profession soldat de la Compagnie de beaujeu produit pour temoins de sa liberté pierre thomas natif d'alsace venu en ce país avec luy et Jacques Breton d'alsace

Le 28e Xbre 1760 est comparu devant nous thomas frederic Reichetter dit leleur soldat de Boishebert natif de verteinper lequel après nous avoir promis de nous dire La verité nous a assuré que le dit moran n'est point marié en france et ce pour le connoître depuis 7 ans etant venu ensemble Et Le dt moran paroissant fort Et Lecture faite a déclaré Le tout veritable

Les dits jour et an que dessus est comparu devant (nous) Jacques Chinque natif de sarran en alsace Lequel après nous avoir promis de nous dire la verité nous a

Briand
Chne Vic. Gl

soldat
und il

Gl
rtoday
promis
france
parois-
semble

Gl.

Bouchard
a 2 ans
longtems
de faire

ic. Gl.

at de bade
de liberté
nts surquot

vic. Gl.

de la reine
en rouergue
de poitou et
servi dans le
nous etienne
t point man
e tems la dan
nom de Loui
erment que L
depuis 10
faite a decl

uis Guilgna
and
Chne Vic. G

mariage. Ce 13e avril 1763 termes de la lettre de mr noel. Je crois qu'il n'y auroit rien à craindre de luy donner la permission de se marier je ne vois pas d'apparence qu'il puisse être marié en France

Permis

[FRANÇOIS ROCHER]

Francois Rocher natif de Biard eveché d'avranches agé de 24 ans depuis dix en Canada dont deux à Gaspé produit pour temoins de sa liberté Louis Chenet natif de vezin, et Jean Bossé natif des Biards avec lesquels il est venu La même année par le même navire.

Le 18e avril 1763 est comparu devant nous Louis chenet natif de vezin voisin des biards agé de 28 ans garçon depuis dix en Canada Lequel après nous avoir promis de nous dire La verité nous a assuré que le dit françois Rocher n'est point marié et ce pour le connoître depuis dix ans etre venu ensemble dans Le même navire et La même année et Lecture faite a déclaré le tout veritable et ne scavoit signer

Briand

Chne. Vic. Gl

Briand

Chne. Vic. Gl.

Les dits jour et an que de L'autre part est comparu devant nous Jean Bossé natif des Biards agé de 26 ans Lequel après nous avoir promis de nous dire la vesité nous a assuré que Le dit françois Rocher n'est point marié et ce pour le Connoître de puis dix ans etre venu à Gaspé La même année et par le même vaisseau et Lecture faite a déclaré Le tout veritable et ne scavoit signer

Briand

Chne. Vic. Gl.

Admis

[JOSEPH FARINEAU dit DIVERTISSANT]

Paul Joseph Farineau dit Divertissant soldat sergent de penlau régiment de Berry natif de paris p^{sse} de St Sulpice et Elevé à mons depuis L'âge de 3 ans agé de 30 ans depuis onze au service du roy de France neuf en Berry et 2 en la C^{pnie} des Indes produit pour temoins de sa liberté nicolas poetevin dt Latendresse natif de Mons et Jean ferrieres dit divertissant dont il dit etre connu depuis neuf ans étant au rgt. de Berry ensemble

Le 2e de may 1763 est comparu devant nous nicolas poetevin dit latendresse natif de 26 ans depuis 6 ans en Berry. — Les dépositions étant fausses a été renvoyé sur leur serment j'ay accordé la permission de faire publier ses bans

P. J. farineau

J. Ferriere

Briand

Chne. Vic. Gl

[ANTOINE BISTODEAU]

Antoine Bistodeau Boucher venu en Canada il y a 6 ans agé de 27 ans selon son serment natif de Blaye diocèse de Bourdeaux dans laquelle ville il a demeuré pendant 10 ans en qualité de garçon boucher selon son engagement passé par devant Guy Bistodeau obtenu permission de faire publier ses bans le 17e may 1763.

Briand

Chne. Vic. Gl